

COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 15 Décembre 2022 à 20h00

en Mairie de RETOURNAC

1-Appel des présents

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Jean-Yves AUBERT, Antoine MALEYSSON, Cindy ISSARTEL Corinne TARGHETTA

Absents excusés représentés : Monsieur Raoul GANIVET a donné pouvoir à Madame Carole GIGANT, Monsieur David SUC a donné pouvoir à Madame Patricia GOUDARD, Monsieur Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Madame Maëlle JOLY, Monsieur Pierre ASTOR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Yves AUBERT, Madame Christelle BLANCHER a donné pouvoir à Monsieur Alain LUTZ, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Madame Stéphanie GRANOUILLET

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Public : 11 personnes

2-Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 novembre 2022 à l'unanimité sans observation ni remarque

3 – Relevé des décisions prises en vertu des délégations d'attribution du Maire

DM 2022-043 en date du 17/11/2022 – Délivrance d'une concession perpétuelle n° 679 dans le cimetière de Retournac au nom des consorts PIOCHEL-COTTANCIN

Mme Patricia GOUDARD, Maire, propose de rajouter un point à l'ordre du jour : Intégration de Mme Corinne TARGHETTA au sein des commissions n°3 « Travaux » et n° 4 « Finances ». Ce point a été évoqué en commission.

Qui s'oppose au rajout de ce point ? Sans opposition, ce point sera vu en fin d'ordre du jour.

4-Ressources Humaines

4.1 Recrutement d'un agent contractuel « dentellière » : création d'emploi et modification du tableau des effectifs

Mme Brigitte ROCHE, adjointe, expose :

Recrutement consécutif à la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent du musée d'une durée de 5 ans à compter du 10/09/22.

Diffusion d'une offre d'emploi sur les sites Profil Culture et Emploi Territorial du 26/10/22 au 27/11/22 : Emploi contractuel de catégorie C de 3 ans – Filière culturelle « Adjoint du patrimoine » - Temps de travail non complet : 25H – Poste à pourvoir le 15/02/2023 -

Missions

- la réalisation d'une pochette par an
- la médiation et animation : - démonstration de dentelle aux fuseaux pendant les heures d'accueil - création et réalisation de produits pour la boutique du musée - animation de stage de dentelles 3 à 4 fois par an - initiations à la dentelle aux fuseaux - visites guidées du musée et ateliers à destination des scolaires - Représentation du musée sur des manifestations extérieures (couviges, marché)
- des missions d'accueil, renseignements, orientations et conseils auprès du public
- l'entretien des salles du musée
- la participation à des chantiers de collection

Profil : CAP « Arts de la dentelle, option fuseaux » ou BMA « Arts de la dentelle option fuseaux »

3 personnes ont candidaté. Les entretiens, en présence de Mmes Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Béatrice BLAY et Fanny ROILETTE, directrice du musée, ont eu lieu le 6 décembre 2022.

Aux vues des qualifications professionnelles, de l'expérience et de la motivation pour ce poste, il est proposé de retenir la candidature de Mme Marion FAURE.

Ce recrutement entraîne la modification du tableau des effectifs avec la création d'un poste d'adjoint du patrimoine contractuel (Cat C) à temps non complet de 25H.

Avis favorable à l'unanimité de la Commission «RH» du 12/12/22

Daniel Di-Litta : c'est un CDI ?

Anne-Sylvie Mirmand : c'est un contrat de 3 ans. La personne rentre dans les effectifs de la commune en qualité de contractuel.

Jean-Yves Aubert : d'où vient la personne ?

Patricia Goudard : la personne est de Retournac. Comme dit en commission, nous avons reçu 3 candidatures dont un CV inespéré. Le poste à pourvoir initialement prévu au 15/02/23 sera décalé d'une semaine soit au 20/02/23.

Cette personne vient en remplacement de la personne en disponibilité qui était à 25H sur un grade de la filière technique.

Qui votre contre ? s'abstient ? Approbation à l'unanimité du Conseil Municipal

Antoine Maleysson : pourquoi un recrutement au niveau du musée et non des services techniques ?

Patricia Goudard : le personnel du musée comprend la directrice à temps complet et 2 agents dont une à mi-temps au musée et au secrétariat technique. La personne en disponibilité était la seule qualifiée en tant que dentellière. Elle avait été recrutée sur un poste relevant de la filière technique bien que son poste relevait de la filière culturelle. La personne recherchée occupera les mêmes fonctions. Les 2 agents présents peuvent proposer des initiations mais pas des cours de dentelles.

Le tableau des effectifs est joint au dossier de séance.

Anne-Sylvie Mirmand : dans la filière culturelle il y a la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet. Dans la filière technique sur le grade « adjoint technique principal de 1^{ère} classe » vous avez 4 effectifs budgétaires et seulement 3 de pourvus.

Grade	Cat.	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Durée TNC	TC /
Filière Administrative					
Rédacteur territorial principal 1 ^{ère} classe	B	2	2	TC	
Adjoint administratif	C	3	3	TC	
Filière technique					
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	TC	
Agent maîtrise principal	C	1	1	TC	
Agent de maîtrise	C	3	3	TC	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	4	3	TC	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	TC	
Adjoint technique	C	6	6	4 TC – 2 TNC	

Filière sociale				
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	C	2	2	TC
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	TC
Filière Culturelle				
Attaché de conservation	A	1	1	TC Contractuel
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	2 TC – 1 TNC
Adjoint du patrimoine	C	1	1	TNC
Filière Police Municipale				
Chef de service	B	1	1	TC

5. Finances - 5.1 Décision Modificative Budget Commune

Mme Anne-Sylvie Mirmand propose au conseil municipal d'ajuster les crédits en fonctionnement dépenses pour liquider sur l'exercice 2022 les dernières factures de fonctionnement et notamment les dépenses à caractère général. Il est proposé un virement de 100 000 € provenant du chapitre 012. Les salaires de décembre ayant été mandatés, aucune autre dépense ne sera imputée sur ce chapitre. Les autres chapitres ne sont pas concernés.

Chapitre	Libellé	BP 2022	DM	Total 2022
011	Charges à caractère général	1 254 860 €	+ 100 000 €	1 354 860 €
012	Charges de personnel	1 505 800 €	- 100 000 €	1 405 800 €

Une situation budgétaire au 12/12/22 est jointe au dossier de séance.

Chapitre	BP 2022	Réalisé	Solde
Fonctionnement - Dépense	4 403 631,32 €	3 009 586,11 €	1 394 045,21 €
011 - Charges à caractère général	1 254 860,00 €	1 143 429,59 €	111 430,41 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 505 800,00 €	1 379 687,38 €	126 112,62 €
014 - Atténuations de produits	86 000,00 €	69 073,51 €	16 926,49 €
023 - Virement à la section d'investissement	969 387,32 €	0,00 €	969 387,32 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 282,00 €	27 282,00 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	503 802,00 €	344 491,46 €	159 310,54 €
66 - Charges financières	50 000,00 €	45 584,77 €	4 415,23 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	37,40 €	462,60 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
Fonctionnement - Recette	4 403 631,32 €	4 309 213,66 €	94 417,66 €

002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	801 993,32 €	801 993,32 €	0,00 €
013 - Atténuations de charges	40 000,00 €	3 377,02 €	36 622,98 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 000,00 €	33 204,22 €	41 795,78 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	136 000,00 €	188 949,16 €	-52 949,16 €
73 - Impôts et taxes	1 585 559,00 €	1 738 742,89 €	-153 183,89 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 609 329,00 €	1 366 474,36 €	242 854,64 €
75 - Autres produits de gestion courante	150 750,00 €	153 960,05 €	-3 210,05 €
77 - Produits exceptionnels	5 000,00 €	22 512,64 €	-17 512,64 €

Chapitre	BP 2022	Réalisé	Solde
Investissement - Dépense	4 096 219,00 €	1 456 708,32 €	2 639 510,68 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	211 628,00 €	33 204,22 €	178 423,78 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	320 000,00 €	313 611,92 €	6 388,08 €
20 - Immobilisations incorporelles	97 000,00 €	43 794,00 €	53 206,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	240 000,00 €	13 356,48 €	226 643,52 €
21 - Immobilisations corporelles	1 151 760,00 €	379 701,06 €	772 058,94 €
23 - Immobilisations en cours	2 075 831,00 €	673 040,64 €	1 402 790,36 €
Investissement - Recette	4 096 219,00 €	1 582 144,47 €	2 514 074,53 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 114 468,09 €	1 114 468,09 €	0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	969 387,32 €	0,00 €	969 387,32 €
024 - Produits de cessions	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	163 910,00 €	27 282,00 €	136 628,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	120 000,00 €	44 598,34 €	75 401,66 €
13 - Subventions d'investissement	677 981,00 €	395 460,34 €	282 520,66 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 472,59 €	0,00 €	1 000 472,59 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €	335,70 €	-335,70 €

Avis favorable de la Commission « Finances-Travaux » du 12/12/22

Approbation à l'unanimité du conseil municipal

5.2 Exercice 2023 Quart des crédits d'investissement et autorisation à donner au Maire

Vu les délibérations en date du 08/04/2022 approuvant les budgets primitifs 2022 « Commune » « AEP » « Assainissement » « Maison de Santé »

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances-Travaux » du 12/12/2022

Vu l'article L1612-1 du CGCT permettant à la collectivité d'honorer ses engagements financiers d'investissement pendant la période précédant le vote des budgets primitifs dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement, hors reports et crédits afférents au remboursement de la dette.

Mme Anne-Sylvie Mirmand propose au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement des exercices 2023 selon les montants et les affectations de crédits présentés dans les tableaux ci-dessous :

COMMUNE - Chapitre	BP 2022	BP 2023 – ¼ Crédits
20-Immobilisations incorporelles	47 000 €	11 750 €
204-Subventions d'équipements	200 000 €	50 000 €
21-Immobilisations corporelles	1 151 760 €	287 940 €
23-Immo en cours	1 678 800 €	419 700 €

AEP – Chapitre	BP 2022	BP 2023 – ¼ Crédits
21-Immobilisations corporelles	20 000 €	5 000 €
23- Immo en cours	300 000 €	75 000 €

ASST – Chapitre	BP 2022	BP 2023 – ¼ Crédits
21-Immobilisations corporelles	75 000 €	18 750 €
23-Immo en cours	763 323,56 €	190 830 €

MSP – Chapitre	BP 2022	BP 2023- ¼ Crédits
21-Immobilisations corporelles	15 000 €	3 750 €
23-Immo en cours	212 088,31 €	53 022 €

Approbation à l'unanimité du conseil municipal

5.3 Tarifs 2023

Tableau présenté par Mme Anne-Sylvie Mirmand

TARIFS 2022 CANTINE	Proposition 2023	Observations	Vote de la Commission du 12/12/22	VOTE du conseil municipal
Enfant : 3,40 €	3,50 €	Prix de revente du repas fixé par le Collège lors du CA du 08/11/22	3,50 €	Unanimité
Adulte : 4,45 €	4,60 €		4,60 €	

Tarifs 2022 TRANSPORT SCOLAIRE	Proposition 2023	Observations	Vote de la Commission du 12/12/22	Vote du Conseil Municipal
Elèves domiciliés hors commune et fréquentant un établissement scolaire de la commune et/ou les élèves domiciliés dans la commune et fréquentant un établissement scolaire hors commune				
210 € par an soit 70 € par trimestre	75 €/trimestre	Tarif Région 225 € / an	75 € par trimestre	Unanimité
Elèves domiciliés dans la commune et fréquentant les établissements scolaires de la commune				

20 € par trimestre	22 €	Augmentation de 10% : répercutions du prix du carburant par les transporteurs	22 € par trimestre	Unanimité
--------------------	------	---	-------------------------------	------------------

MEDIATHEQUE	Tarifs 2022	Proposition 2023	Vote de la commission du 12/12/22	Vote du Conseil municipal
Adulte	15 €	15 €	15 €	Unanimité
Tarif réduit	7 €	7 €	7 €	
Jeune	3 €			
Jeune de moins de 16 ans		GRATUIT	GRATUIT	
Jeune de 16 à 18 ans		3 €	3 €	
Livre non rendu	30 €	30 €	30 €	

EAU
<p>L'objectif est d'équilibrer le budget de l'eau potable, en déséquilibre depuis plusieurs années, ce qui nécessite de verser une subvention d'équilibre depuis le budget général. Il faudrait augmenter les recettes de fonctionnement de 35 000€ par an.</p> <p>Nombre d'abonnés : 1955 en 2021</p> <p>Volume vendu en 2021 : 125 223 m3 (139 671 m3 en 2020) – Baisse constante de la consommation d'eau alors que le nombre d'habitants ne cesse de progresser : civisme et moins de gaspillage dans l'utilisation de l'eau de la part des usagers</p> <p>1 hypothèse présentée en commission qui a fait l'objet d'une 2ème proposition</p>

1ère proposition : Maintien du prix de la surtaxe communale et création d'un forfait abonnement part communale de 18€ soit 1.50€/mois.

	Tarifs 2022	Proposition de la commission du 15/12/22
Surtaxe communale	1,00 €	1,00 €
Au-delà de 1000 m3	1,10 €	1,10 €
Forfait Abonnement Communal		18 €

2ème proposition : Mise en place d'un forfait abonnement part communale et augmentation modérée du prix de l'eau sur la part communale

	Tarifs 2022	Proposition de la commission du 15/12/22
Surtaxe communale	1,00 €	1,13 €
Au-delà de 1000 m3	1,10 €	1,13 €
Forfait Abonnement Communal		10 €

Simulation sur une facture de 120 m² représentative d'une famille de 4 personnes :

1^{ère} proposition : la facture augmente de 18,90 € (taxes comprises)

2^{ème} proposition : + 27 € d'augmentation

Christian PEYRARD : le basculement se fait au-delà de 60 m³ ; pour toute consommation supérieure à 60 m³, une famille ne paierait que 18 € en plus dans le cas de la 1^{ère} proposition (soit le forfait abonnement). A noter, pour Véolia, la consommation moyenne est de 59 m³ par abonné et par an.

Antoine Maleysson : pas d'augmentation au-delà de 1000 m³ ?

Anne-Sylvie Mirmand : le prix serait de 1.13€ dans le cas de la 2^{nde} proposition

Antoine Maleysson : donc celui qui consomme le plus va payer moins. Proportionnellement cela n'est pas logique.

Anne-Sylvie Mirmand : la commune a peu de gros consommateurs non domestiques, principalement des entreprises : Propyplast, la Fromagerie de Jussac et le Collège. En 2020, 3700 m³ de consommés par ces gros consommateurs. Seul le Collège est toujours à plus de 1000 m³, pour les autres c'est fluctuant selon les exercices.

Jean-Yves Aubert : les ménages font des efforts mais on applique un taux brut non proportionnel.

Anne-Sylvie Mirmand : vous avez 2 propositions :

- soit on applique 18 € à tous les abonnés sur la part abonnement. Les résidences secondaires, même non ouvertes, paieront 18 €.
- soit on applique une augmentation sur le forfait abonnement et sur le prix de l'eau et dans ce cas on pénalise davantage les familles

Vote du Conseil Municipal : 1^{ère} proposition : création d'un forfait « Abonnement part communale à 18 € » sans augmentation du prix de l'eau : Pour : 20 – Contre : Antoine Maleysson – Abstentions : Jean-Yves Aubert et Pierre Astor

Pour toutes les locations de salles, il est proposé une augmentation pour pallier les hausses des coûts d'électricité et de chauffage. Les tarifs n'ont pas été revus depuis plusieurs années. Trois augmentations sont proposées : 3.5%, 6.5% et 10%.

La commission du 12/12/22 s'est prononcée pour une augmentation moyenne de 6.5%.

Les cautions restent inchangées.

SALLE « LA GRANGE »	TARIFS 2022	Proposition TARIFS 2023	Vote de la Commission du 12/12/22	VOTE du Conseil Municipal
Location	150 €	155 € (+3,5%) - 160 € (+6,5%) - 165 € (+10%)	160 €	Unanimité
Caution Location	450 €	450 €	450 €	
Caution Nettoyage	150 €	150 €	150 €	

SALLE « LA FORGE »	Tarifs 2022	Proposition TARIFS 2023	Vote de la Commission du 12/12/22	VOTE du Conseil Municipal
Location	150 €	155 € (+3,5%) - 160 € (+6,5%) - 165 € (+10%)	160 €	Unanimité

Caution Location	450 €	450 €	450 €	
Caution Nettoyage	150 €	150 €	150 €	
ESPACE SCENIQUE	Tarifs 2022	Proposition TARIFS 2023	Vote de la Commission du 12/12/22	Vote du Conseil Municipal
Location	300 €	310 € (+3,5%) - 320 € (+6,5%) - 330 € (+10%)	320 €	Unanimité
Caution Location	500 €	500 €	500 €	
Caution Nettoyage	300 €	300 €	300 €	
Technicien Régie « Son Lumière » par heure	40 €	40 €	40 €	
Technicien « Manipulation des fauteuils » par Heure	20 €	20 €	20 €	

SALLE « BOURGOGNE » - HABITANTS DE LA COMMUNE				
	Tarifs 2022	Proposition Tarifs 2023	Vote de la commission du 12/12/22	Vote du Conseil Municipal
Location « Salle et Cuisine » + Nettoyage	500 €	515,50 € (+3,5%) - 532,50 € (+6,5%) - 550 € (+10%)	532,50 €	Unanimité
Location « Salle et Cuisine » sans Nettoyage	350 €	362,25 € (+3,5%) - 372,75 € (+6,5%) 385 € (+10%)	372,75 €	

SALLE « BOURGOGNE » - PERSONNE DOMICILIEE HORS RETOURNAC				
	Tarifs 2022	Proposition Tarifs 2023	Vote de la commission du 15/12/22	Vote du Conseil Municipal
Location « Salle et Cuisine » + Nettoyage	750 €	776 € (+3,5%) - 800 € (+6,5%) 825 € (+10%)	800 €	Unanimité
Location « Salle et Cuisine » sans Nettoyage	550 €	569,25 € (+3,5%) - 585,75 € (+6,5%) 605 € (+10%)	585,75 €	

Jean-Yves Aubert : la salle bourgogne est louée combien de fois par an par des particuliers ?

Patricia Goudard : peu de locations

Location par des organismes extérieurs pour une réunion				
	300 €	310 € (+3,5%) - 320 € (+6,5%) - 330 € (+10%)	320 €	Unanimité

CAUTION SALLE BOURGOGNE				
	Tarifs 2022	Proposition Tarifs 2023	Vote de la commission du 12/12/22	Vote du conseil municipal

Location	500 €	500 €	500 €	Unanimité
Nettoyage	350 €	350 €	350 €	
Prêt du Micro	185 €	185 €	185 €	
Prêt de la Friteuse	510 €	510 €	510 €	
Remise de clé	60 €	60 €	60 €	

PISCINE HABITANTS DE LA COMMUNE	TARIFS 2022	Proposition 2023	Vote de la Commission du 12/12/22	VOTE du Conseil Municipal
Adulte – Entrée unité	4 €	4 €	4 €	Unanimité
Adulte - Abonnement	27 €	27 €	27 €	
Jeunes – 12 ans – Unité	2,40 €	2,40 €	2,40 €	
Jeunes – 12 ans – Abonnement	16 €	16 €	16 €	
Moins 5 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Nocturne	2 €	2 €	2 €	
PISCINE – PERSONNES DOMICILIEES HORS COMMUNE				
Adulte – Entrée unité	5 €	5 €	5 €	Unanimité
Adulte - Abonnement	40 €	40 €	40 €	
Jeunes – 12 ans – Unité	4 €	4 €	4 €	
Jeunes – 12 ans – Abonnement	30 €	30 €	30 €	
Moins 5 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Nocturne	2 €	2 €	2 €	

Jean-Yves Aubert : pourquoi augmenter les tarifs des salles et pas ceux de la piscine ?

Anne-Sylvie Mirmand : les tarifs de location des salles n'ont pas été revus depuis longtemps. Nous y avons des charges importantes d'électricité et de chauffage. Par contre, les tarifs de la piscine ont été revus en 2021. C'est un service pour la population même si les tarifs de la piscine sont relativement chers en comparaison des autres piscines aux alentours.

Jean-Yves Aubert : peut-on envisager un forfait de location de salles avec ou sans chauffage ?

Anne-Sylvie Mirmand : les usagers vont brancher des radiateurs ce qui reviendra au même en terme de consommations d'énergie.

Antoine Maleysson : la piscine est toujours chauffée au fuel ? Connait-on la quantité de fuel consommée ?

Anne-Sylvie Mirmand et Jean-Claude Abrial : c'est un chauffage électrique.

Patricia Goudard : la piscine est chauffée à 27°. Nous pourrions nous permettre de baisser la température de l'eau de quelques degrés.

ASSAINISSEMENT	Tarifs 2022	Proposition 2023	Vote de la commission du	Avis du Conseil
Budget à l'équilibre ne nécessitant pas				

d'augmentation des tarifs			12/12/22	Municipal
Forfait Abonnement	36 €	36 €	36 €	Unanimité
0 à 1000 m3	0,73 €	0,73 €	0,73 €	
1001 à 2000 m3	0,75 €	0,75 €	0,75 €	
Au-delà de 2001 m3	0,75 €	0,75 €	0,75 €	
Participation pour Assainissement Collectif	1 300 €	1 300 €	1 300 €	

CONCESSION COLOMBARIUM	Tarifs 2022	Proposition 2023	Vote de la commission du 12/12/22	vote du Conseil Municipal
10 ans	520 €	520 €	520 €	Unanimité
20 ans	950 €	950 €	950 €	
30 ans	1 330 €	1 330 €	1 330 €	
CONCESSION CIMETIERE	Tarifs 2022	Proposition 2023	Vote de la commission du 12/12/22	Vote du Conseil Municipal
30 ans	1 365 €	1 365 €	1 365 €	Unanimité
50 ans	2 100 €	2 100 €	2 100 €	
Perpétuelle	5 300 €	5 300 €	5 300 €	

DROITS DE PLACE	Tarifs 2022	Proposition 2023	Vote de la commission du 12/12/22	Vote du Conseil Municipal
Abonnement Annuel (un jour de marché par semaine par ml)	11 €	11 €	11 €	Unanimité
Non Abonné du 1 ^{er} juin au 30 septembre (par jour de marché et par ml)	2 €	2 €	2 €	
Non Abonné du 1 ^{er} Octobre au 30 Mai (par jour de marché et par ml)	1 €	1€	1€	
Forfait « Camion Outillage » par jour de marché	20 €	20 €	20 €	
Forfait « Camion Pizza Food Truck... » par installation	12 €	12 €	12 €	
Occupation du Domaine Public – m2 (forfait annuel)	2 €	2€	2€	
Non-respect de la convention d'occupation par jour	5 €	5 €	5 €	

CAMPING	Tarifs 2022	Proposition 2023	Proposition de la commission	Avis du Conseil Municipal

			du 12/12/22	
Forfait 1 ou 2 Adultes (par emplacement par nuitée)	7 €	7 €	7 €	Unanimité
Enfant moins 5 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Enfant de 5 à 18 ans	1 €	1 €	1 €	
Personne majeure supplémentaire par emplacement	2 €	2 €	2 €	
Forfait CAMPING CAR	7 €	7 €	7 €	
<i>(1 ou 2 adultes par emplacement par nuitée)</i>				

MUSEE	Tarifs 2022	Proposition 2023	Proposition de la commission du 12/12/22	Avis du Conseil Municipal
Adulte	5 €	5 €	5 €	Unanimité
Jeune + 12 ans	3,50 €	3,50 €	3,50 €	
Jeune – 12 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Visite guidée Groupe	30 €	30 €	30 €	
Entrée individuelle « Groupe »	3,50 €	3,50 €	3,50 €	
Cours « Couvige en Herbe »	30 €	30 €	30 €	
1 ^{er} Dimanche du Mois	Gratuit	Gratuit	Gratuit	

5.4 CCDS – Reversement de la Taxe d'Aménagement

Mme Anne-Sylvie MIRMAND expose :

La Taxe d'Aménagement est un impôt local perçu par les communes et les départements concernant les opérations de construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'autorisations d'urbanisme : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.

Cette taxe est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80m.

La Commune de Retournac a instauré la part communale de la taxe d'aménagement (délibération du 26/09/2011 – Taux de 3%)

Jusqu'alors facultative, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal était devenu obligatoire par l'article 109 de la loi de finances pour 2022 « si la taxe est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie à l'EPCI est obligatoire ». Cet article imposait le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI aux vues du transfert de certaines compétences à l'EPCI ;

Le bureau communautaire du 18 novembre 2022 a validé ce principe de reversement mais il n'a pas encore entamé un travail sur le partage des charges d'aménagement. Il proposait un reversement par les communes de 1% de la part communale de la taxe d'aménagement pour les années 2022 et 2023.

TAM perçue en 2022 (à la date du 08/12/22) = 44 598,34 €

Entre 2018 et 2020 la taxe d'aménagement s'élève en moyenne entre 18 et 23 000 € par an soit un reversement moyen de 200 € par an.

Par mail en date du 14/12/2022, les services préfectoraux nous informent qu'en application de l'article 15 de la loi n°2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022, le principe d'un reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement par les communes à leur EPCI ou groupements de collectivités dont elles sont membres, introduit par l'article 109 de la loi de finances pour 2022, **a été supprimé.**

Pour autant, la CCDS ayant entamé cette réflexion et dans le sens des évolutions règlementaires, il est à craindre que ce reversement de taxe d'aménagement redevienne obligatoire.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir ce reversement à 1% à la CCDS qui demeure facultatif.

Les communes d'Yssingeaux et de St-Maurice ont déjà délibéré pour ce reversement à 1%.

Avis favorable à l'unanimité de la Commission «Finances-Travaux» du 12/12/22

Jean-Yves Aubert : que vont faire les communautés de communes de ce 1% ?

Anne-Sylvie Mirmand : l'objectif de cette taxe est de financer les aménagements, les voiries, les réseaux. Beaucoup de compétences remontent aux communautés de communes dont les aménagements de zones d'activités. Elles ne reçoivent pas de recettes en contrepartie alors qu'elles portent ces investissements.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal (trois abstentions : Jean-Yves Aubert, Pierre Astor, Antoine Maleysson)

5.5 CCDS – Prorogation des Conventions relatives à la compétence « Famille »

Dossier présenté par Mme Brigitte ROCHE, adjointe

Dans l'attente de la rédaction des nouvelles conventions de gestion relative à la compétence « Famille », il convient de les proroger par voie d'avenants pour éviter toute rupture de conventionnement en 2023 ; les conventions se terminant au 31/12/22

Ces avenants concernent les conventions de mise à disposition de service et les conventions avec les structures associatives :

- Convention tripartite : CCDS – Commune – Djuringa pour le Centre de Loisirs et le Club Ado
- Convention entre la CCDS et la Commune de mise à disposition des services liés à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse en matière scolaire et périscolaire et extrascolaire
- Convention tripartite : CCDS – Commune – Multi accueil « Les Coquins »

Vu l'avis favorable de la commission « Finances-Travaux » du 12/12/2022

Patricia Goudard : depuis 2 ans, il y a une réflexion entre la CCDS et la CAF sur ces conventions

Approbation à l'unanimité du conseil municipal

5.6 Reconduction de l'opération « Tickets Loisirs 2023 »

Dossier présenté par Mme Brigitte ROCHE, adjointe

Reconduction pour l'année 2023 de l'opération dont l'objectif est la découverte et l'initiation des enfants à des activités culturelles pendant les vacances scolaires :

- Initiation à la dentelle aux fuseaux
- Atelier 3D et création d'objets en volume (en lien avec l'exposition temporaire 2023 de Violaine Sausset)

Convention d'une durée d'un an

Vu l'avis favorable de la commission « Finances-Travaux » du 12/12/2022

Patricia GOUDARD : on note que peu d'associations retournaises participent à cette opération.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal

5.7 – Attribution d'un logement au Centre de Secours

Dossier présenté par Mme Brigitte ROCHE, adjointe

Un appartement de type F4 est libre depuis le 01/07/2022.

Vu la candidature en date du 25/06/2022 de Mme Marion FAURE qui depuis a intégré en qualité de sapeur-pompier volontaire le Centre de Secours de Retournac

Il est proposé une location à compter du 1^{er} janvier 2023 moyennant un loyer mensuel, charges de chauffage comprises, de 350 €. Le loyer sera révisé annuellement en fonction de l'indice du coût de la construction.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances-Travaux » du 12/12/2022

Jean-Yves Aubert : ce logement était loué combien avant ce changement ?

Patricia Goudard : 320 €

Antoine Maleysson : cette personne est en couple ? avec des enfants ?

Patricia Goudard : Mme Faure a un compagnon et une fille. Ce sont des appartements traditionnellement proposés aux sapeurs-pompiers volontaires.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal

6.1 Travaux – SDE 43 : Enfouissement des réseaux Télécom Poste La Valade

Dossier présenté par M. Jean-Claude ABRIAL, adjoint

Travaux d'enfouissement des réseaux Télécom sur le poste de La Valade en coordination avec les travaux de renforcement basse tension et d'éclairage public prévus Rue Bertrand de Chabron (ex Route de Vousse), Chemin de la Combe et Chemin des Rochettes.

La Commune peut confier au SDE la maîtrise de la dissimulation des réseaux téléphoniques moyennant une participation financière de 6 353,69 € - (150 ml * 8 €) = 5 153,69 €

Vu l'avis favorable de la commission « Finances-Travaux » du 12/12/2022

Antoine Maleysson : d'autres canalisations ne sont-elles pas à reprendre ?

Jean-Claude Abrial : tous les réseaux sont repris et passent dans les mêmes fouilles. Ces travaux ont fait l'objet d'un vote lors d'un conseil municipal précédent.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal

7.1 Foncier – Régularisation emprise foncière parcelles BD 265 -267 lieudit La Peyreyre

Dossier présenté par M. Jean-Claude ABRIAL, adjoint

Vu le bornage établi par le Cabinet CHALAYE en date du 22/06/22

Acquisition à l'euro symbolique à M. Claude FOUILLIT de 2 bandes de terrains sises La Peyreyre »

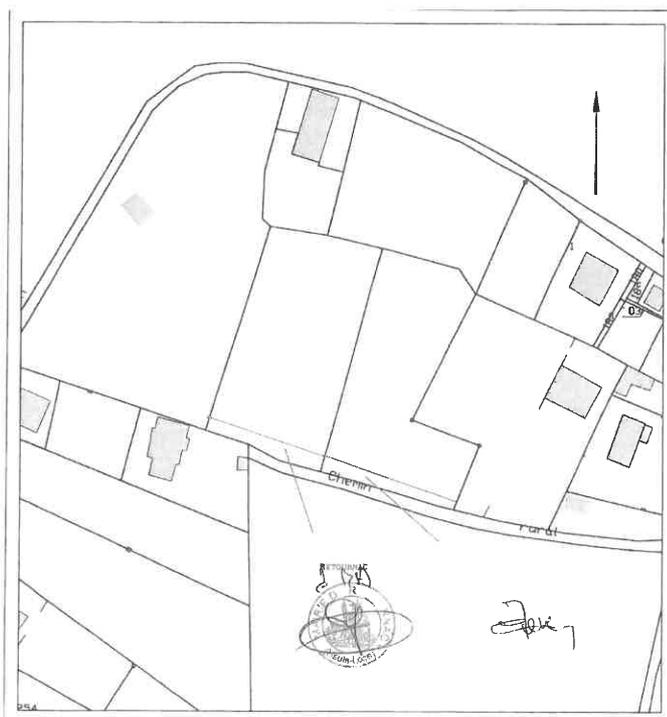
- Section BD 265 160m²
- Section BD 267 149m²

Ces acquisitions permettront :

- le recalibrage du chemin accédant aux cours de tennis
- l'enfouissement des réseaux d'assainissement, d'eau potable du secteur et d'électricité

Vu l'avis favorable de la commission « Finances-Travaux » du 12/12/2022

Approbation à l'unanimité du conseil municipal



8. Avis sur une installation classée pour la protection de l'environnement – Entr. PROPYPLAST

Dossier présenté par Mme Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe

PROPYPLAST a déposé auprès des services préfectoraux un dossier de demande d'enregistrement en vue de la régularisation administrative de son activité de production de films plastiques au titre de la réglementation ICPE.

Cette demande est soumise à la consultation du public au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Enquête publique du 14 novembre au 13 décembre 2022

A l'issue de cette consultation, la commune doit émettre un avis.

Personne n'a émis d'avis dans le registre d'enquête qui était consultable en mairie.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances-Travaux » du 12/12/2022

Mme Corinne TARGHETTA, conseillère municipale salariée de la Sté Propyplast, sort de la séance et ne prend pas part au vote.

Le vote de M. Sébastien VINCENT, conseiller municipal salarié de la Sté Propyplast, ayant donné procuration, n'est pas pris en compte.

Approbation à l'unanimité du conseil municipal

9. Intégration au sein des Commissions n°3 « Finances » et n°4 « Travaux »

Mme le maire expose que Mme Corinne TARGHETTA souhaite intégrer les commissions

- n° 3 « Finances Urbanisme Foncier Biens de section Forêt de Miaune »
- n° 4 « Travaux Voirie Bâtiment Environnement Développement Durable et Grands Projets »

La 1^{ère} désignation des membres des commissions n'ayant pas eu lieu au scrutin secret (décision unanime du Conseil Municipal), Mme le Maire demande aux conseillers municipaux présents si certains s'opposent à un vote à main levée. Pas d'opposition

Vu l'avis favorable de la commission « Finances-Travaux » du 12/12/2022

Approbation à l'unanimité du conseil municipal

Question de M. Antoine Maleysson : l'ex-cabinet infirmier est mis à disposition gratuitement ou on le loue ?
Patricia Goudard : les murs ont été récemment rafraîchis. Il est prévu d'y installer les assistantes sociales en signant une convention avec le Département pour leurs permanences 2 jours par semaine. L'idée est de mettre d'autres permanences comme la Mission Locale, qui assure ses permanences en mairie, ou la Vie Libre (permanences dans les bureaux de l'ADMR).

Lors de la réflexion avec la CCDS autour d'une Maison France Services itinérante, la 1^{ère} hypothèse était des permanences dans ce local avec un agent de la CCDS et un agent de la Sous-Préfecture.

Avec le changement de Sous-Préfet, il nous est demandé de faire un accueil avec un agent de la commune et l'agent France Services. Nos agents peuvent accueillir en mairie les usagers mais impossible de le détacher dans un autre espace.

Autre question de M Antoine Maleysson : il y aurait eu un souci au gymnase ? un incendie ?

Patricia Goudard : un enfant du club de judo a mis le feu au papier toilette des sanitaires. Les encadrants ont réagi rapidement. Les dégâts se situent dans les sanitaires publics. Le jeune a été identifié. Nous avons reçu l'enfant et ses parents.

Patricia Goudard : la date du prochain conseil municipal n'est pas encore fixée mais probablement fin janvier/début février.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21h17

Le Secrétaire de Séance

Maëlle JOLY



Le Maire,

Patricia GOUDARD



